



ORPI LAVERNHE IMMOBILIER



Montants TTC (T.V.A. de 20%) calculés sur le montant de la transaction réalisée

Ces honoraires comprennent la commercialisation, la rédaction du compromis de vente, le suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique

Conformément à la réglementation, les honoraires sont à la charge du vendeur, succession charge acquéreur

BIEN A USAGE D'HABITATION				LOCATION		
3 000 € TTC	pour les prix inférieures à	50 000 €		Frais d'Etats de Lieux	3 € / m ²	A la charge du locataire et A la charge du bailleur
de 8% TTC	pour les prix entre	50 001 € et	100 000 €			
de 7% TTC	pour les prix entre	100 001 € et	160 000 €	Visite, constitution du dossier, rédaction du contrat	10 € / m ²	A la charge du locataire et A la charge du bailleur
de 6% TTC	pour les prix entre	160 001 € et	800 000 €			
de 5% TTC	pour les prix supérieurs à	800 001 €		Frais d'entremise et de négociation	Voir annexe	A la charge du bailleur
ESTIMATION						

**AUCUN HONORAIRES ET AUCUN FRAIS NE SONT DUS
AVANT LA CONCLUSION D'UN CONTRAT**

Barème valable à compter du 24/04/2018 et du mandat numéro 2233

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial